

**Compte rendu de la rencontre spéciale
du Comité de circulation et voirie
tenue le 31 mai 2016
concernant la future école dans le secteur Crawford**

Étaient présents :

Mme Marie-Ève Brunet, conseillère d'arrondissement, élue responsable du Comité de circulation et voirie
M. Pierre L'Heureux, conseiller d'arrondissement
M. Jean Cardin, directeur, Direction adjointe des projets d'infrastructure et du génie municipal
Mme Marie-Ève Nadeau, agent technique en circulation et stationnement, Direction adjointe des projets d'infrastructure et du génie municipal
M. Martin Roberge, directeur, Direction des travaux publics
M. Frédéric St-Louis,

Mme Anissa Souak, Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys
Mme Martine Brault, directrice, CPE Les Petits lapins
M. Pierre L. Liboiron, Service de Police de la Ville de Montréal
M. Ghislain Labrecque, Service de Police de la Ville de Montréal

**Questions – Réponses
Suite à la consultation publique tenue le 24 mai 2016**

Circulation et sécurité

Plusieurs interventions en lien avec une problématique de sécurité sur les rues environnantes, notamment sur les rue Lloyd-George et Clémenceau (vitesse, camions)

Il est demandé à plusieurs reprises s'il existe une étude de circulation et une étude concernant la vitesse dans le secteur

[En date du 31 mai 2016, une étude de circulation commandée par la commission scolaire est en cours de réalisation.](#)

Il est mentionné que les rues sont étroites

[La plupart des rues locales dans le secteur de la future école ont une largeur standard de 30 pieds. La particularité des rues dans le secteur Crawford est liée au fait que la circulation est permise à double sens, contrairement aux rues de même largeur ailleurs dans l'arrondissement qui sont à sens unique.](#)

[Le fait d'implanter un sens unique sur rues pourrait toutefois contribuer à augmenter la vitesse de circulation en raison d'une largeur accrue de la voie de circulation et des faibles débits.](#)

Il est mentionné que la circulation est difficile sur Clémenceau, notamment à cause de l'achalandage au CPE Les petits Lapins

Afin de limiter une augmentation du volume de circulation sur la rue Clémenceau, il n'y aura pas de débarcadère sur cette rue.

Il a été proposé que les parents conduisant leur enfant à l'école utilisent la rue Lloyd-George et que les autobus scolaires utilisent la rue Churchill.

Des inquiétudes sont soulevées par rapport aux autobus scolaires qui circuleront dans le secteur

Il est prévu que deux autobus scolaires desservent le territoire de l'école. Les détails entourant l'itinéraire emprunté par les autobus seront connus ultérieurement, selon la provenance des élèves desservis par le service.

Il est demandé à la Ville, au promoteur et à la Commission scolaire que la sécurité soit une priorité dans ce projet et qu'un corridor de sécurité soit aménagé autour du chantier

Des dispositions en ce sens seront prises lors de la rencontre de démarrage du chantier, dans le but de sécuriser le chantier et ses abords ainsi que pour encadrer la circulation des camions.

On demande un engagement formel de la Commission scolaire en ce qui concerne la sécurité dans ce projet

La rencontre du 31 mai 2016 entre les intervenants de l'arrondissement, de la Commission scolaire, du SPVM et du CPE avait pour but de discuter des enjeux liés à la sécurité du chantier et des déplacements dans le secteur de la future école. Plusieurs propositions, incluant l'aménagement de saillies de trottoir, de passages pour personnes et de ralentisseurs sur rue ont été discutées et seront analysées.

Stationnement

Plusieurs interventions en lien avec les espaces de stationnement dans la cour d'école

Il est mentionné que des espaces de stationnement dans la cour sont nécessaires

La question du stationnement a fait l'objet d'une étude. Sur les plans d'origine, un stationnement de neuf (9) places est prévu. Un compromis a été discuté afin d'agrandir l'espace de la cour d'école tout en fournissant quatre (4) à cinq (5) cases de stationnement hors rue. Cette proposition sera évaluée.

Il est proposé que les résidents du secteur puissent utiliser les espaces de stationnement lorsqu'il n'y a pas d'école

La réponse à cette question dépend de la décision entourant l'aménagement du stationnement. Comme celui-ci se trouverait sur le terrain de l'école, la décision relèvera de la Commission scolaire.

On demande si des zones de stationnement sur rue sont prévues pour les résidents des rues autour de l'école

Selon l'étude de stationnement mandatée par la Commission scolaire, la disponibilité du stationnement sur rue dans le secteur autour de l'école est amplement suffisante pour accommoder la demande

Il est demandé à plusieurs reprises si une étude de stationnement a été faite ou sera faite

Une étude de stationnement a été réalisée en mai 2016.